



Conseil Municipal

16 Juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 16 juin, à 20h, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇOIS, Maire.

PRESENTS : Monsieur Michel FRANÇOIS, Monsieur Pierre BREMOND, Madame Françoise DEBIN, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIERE, Madame Laetitia BOURSIER, Madame Valérie BRARD-TRIGO, Madame Marie-Jo DELECROIX, Madame Virginie DOMINOT, Monsieur Jean-François GERMON, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Laurent POUPIN, Monsieur Patrick SITAUD, Madame Maryline SOLEILHAC,

POUVOIRS : Monsieur Damien AUBRION donne pouvoir à Madame Virginie DOMINOT, Monsieur Dominique LUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIERE, Monsieur Jean-Claude RICHARD donne pouvoir à Monsieur Sébastien PERE, Madame Christine ROYER donne pouvoir à Madame Sophie SEGUIN, Madame Anne VERMOTE donne pouvoir à Monsieur Patrick SITAUD.

Excusés : Monsieur Aymeric DUVAL, Monsieur Didier FERJOUX.

Laëtitia BOURSIER est élu(e) secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la réunion du 12 mai 2017

- 1- Mise à jour du tableau des effectifs
- 2- Convention avec la Mairie de Jaunay-Marigny instruction des autorisations des sols
- 3 – Convention Midi-12
- 4 – Convention instant Polar
- 5- Bilan social de la collectivité

§ 1- Approbation de compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 12 mai 2017.

Le compte rendu de la réunion du 12 mai 2017 est approuvé à l'unanimité sans observation.

§2- Délibérations

Délibération n° 1 : Mise à jour du tableau des effectifs

Vu la délibération n°2 du 17/03/2017 relative au tableau des effectifs,

Vu le recrutement par voie de mutation d'un responsable des services techniques, sur le grade de technicien principal 1^{ère} classe à compter du 19 juin,

Vu la création d'un poste à temps complet, sur le grade d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} septembre,

GRADE	Poste / service
Administratifs	
Attaché principal - 35/35°	En détachement
Directeur général des services emploi fonctionnel	Directrice Générale des services
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe -35/35°	Directrice Générale Adjointe – RH
Rédacteur-35/35°	Service marchés publics et subventions
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe-35/35°	Service urbanisme - Etat civil - Accueil
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème}	Médiathèque - archives - communication
Adjoint administratif territorial 35/35°	Service comptabilité Investissement /
Adjoint administratif territorial 35/35°	Accueil, Caisse des écoles, Election, CCAS,
Adjoint administratif territorial 35/35°	Agent d'accueil
TECHNIQUE	
Technicien principal 1 ^{ère} classe 35/35°	Non pourvu
Agent de maîtrise principal 35/35°	Service bâtiment
Agent de maîtrise 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Service espaces verts
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Service voirie, polyvalent
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Service voirie, polyvalent
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Service espaces verts
Adjoint technique territorial 35/35°	Service Bâtiment, voirie
Adjoint technique territorial 35/35°	Service espaces verts
ECOLES ET DIVERS	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Service cuisine centrale
Adjoint technique territorial- 35/35°	Service cuisine centrale
Agent maîtrise 35/35°	Non pourvu
Adjoint d'animation territorial- 33/35°	Service de l'école maternelle, garderie
Adjoint d'animation territorial - 33/35°	Responsable accueil périscolaire PEV
Adjoint d'animation territorial - 35/35°	Responsable accueil périscolaire TL
Adjoint d'animation territorial- 35/35°	Non pourvu
Adjoint d'animation territorial- 35/35°	Responsable Alsh
Adjoint d'animation territorial- 35/35°	Animation – secteur jeunes
Adjoint technique territorial- 28/35°	Transport – cantine maternelle
Adjoint technique principal 2 ^{ème} – 27.5/35°	Surveillance cantine, entretien bâtiment, garderie
Adjoint technique territorial- 28/35°	Cantine maternelle, transport scolaire
Adjoint technique territorial- 34/35°	Cantine primaire, transport scolaire, ménage
Adjoint technique territorial- 22/35	Garderie, cantine maternelle
Adjoint technique territorial-35/35°	Service cuisine centrale, entretien bâtiments,
Adjoint technique territorial- 35/35°	Service cuisine centrale, garderie, entretien
ATSEM principal de 2 ^{ème} - 35/35°	Service de l'école maternelle, garderie
ATSEM principal de 2 ^{ème} – 33/35°	Service de l'école maternelle, garderie
ATSEM principal de 2 ^{ème} – 30/35°	Service de l'école maternelle, garderie, transport
ATSEM principal de 2 ^{ème} – 32/35°	Service de l'école maternelle, garderie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les contrats aidés dits CAE CUI et les contrats d'apprentissage ne rentrent pas dans le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le tableau des effectifs tels que présentés.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2 : Convention pour l'instruction des autorisations du sol entre la commune de Dissay et celle de Jaunay-Marigny

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16/12/2016 confiant la gestion de l'instruction des autorisations du sol à la commune de Jaunay-Marigny pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017. Le service commun ne sera mis en place par la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers qu'à compter du 1^{er} septembre 2017, il convient donc au conseil d'acter la prolongation de la convention signée avec la commune de Jaunay-Marigny du 1^{er} juillet au 31 août 2017 afin d'assurer la continuité du service.

Vu l'article R423-15 du Code de l'urbanisme autorisant une commune, compétente en matière d'urbanisme à charger les services d'une collectivité territoriale d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences,

Considérant que la communauté d'agglomération de Grand Poitiers a proposé la mise en place d'un service commun pour l'instruction des autorisations des sols, de ses communes membres à compter du 1^{er} septembre 2017,

Considérant qu'il convient que cette proposition soit entérinée par le nouveau conseil de la communauté d'agglomération de Grand Poitiers dans le courant du deuxième trimestre 2017,

Considérant que les communes de Beaumont- Saint-Cyr, Dissay, et Saint-Georges-Lès-Baillargeaux ne disposent pas de l'ingénierie nécessaire à l'instruction de leurs autorisations des droits des sols,

Pour assurer la continuité du service public, la commune de Jaunay-Marigny propose d'apporter l'ingénierie dont elle dispose pour l'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le Maire de sa décision.

Cette mise à disposition d'ingénierie ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes qui restent de son seul ressort.

Les modalités de fonctionnement et le financement de cette prestation, sont précisées, par convention. Cette dernière précisera le champ d'application, les missions respectives de la commune et du service chargé de l'instruction, les modalités d'échange, de gestion et d'archivage ainsi que les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou recours.

L'objectif est de pouvoir rendre cette mise à disposition d'ingénierie opérationnelle au 31 août 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confier l'instruction des autorisations des droits des sols (ADS) à la Commune de Jaunay-Marigny jusqu'au 31 août 2017
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et notamment à signer la convention qui sera conclue avec la commune de Jaunay-Marigny.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 3 : Convention avec la compagnie Midi-12

Le 17 mars 2017, le conseil avait autorisé M. le Maire à signer une convention avec la compagnie Midi-12 pour l'occupation des locaux de la Mourauderie. Après plusieurs rencontres, il a été convenu de rédiger une convention plus générale reprenant la philosophie du projet TACO.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du projet de convention de partenariat avec l'association midi 12 ayant pour but de faire fonctionner le projet culturel participatif nommé TACO (théâtre à ciel ouvert).

Après délibération, les membres du conseil approuvent les termes de la convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

Abstention	Contre	Pour
1		18

20 h 40 Arrivée de Monsieur Damien AUBRION
20 h 45 Arrivée de Madame Anne VERMOTE
20 h 50 Arrivée de Madame Christine ROYER

Délibération n° 4 : Convention Instant Polar

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du projet de convention avec l'association l'instant polar ayant pour but l'organisation d'un événement autour des littératures policières.

Cette dernière est conclue pour une durée de 3 ans afin de couvrir l'organisation de 3 éditions de la « Semaine du polar à Dissay » (2018 – 2019 – 2020).

Après délibération, les membres du conseil approuvent les termes de la convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

21 h 40 Arrivée de Monsieur Jean-Claude RICHARD

Délibération n° 5 : Bilan social

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du bilan social de la collectivité pour l'année 2016.

Après délibération, le conseil donne son approbation sur ce bilan social.

Adopté à l'unanimité

§3 – Questions diverses

Monsieur Jean-Claude RICHARD informe le conseil que la barrière protégeant le pont rue du Four à Chaux est abimée et demande si elle est la propriété de la commune.

Le Maire lui répond qu'il va se renseigner.

Monsieur Jean-Claude RICHARD signale également qu'il conviendrait d'enlever les réglottes de signalisation des commerces suivants : « Evelyne Coiffure » et « Le petit Forestier ». Il souhaite savoir quand sera installé un range-vélo devant la salle Polyvalente, il informe que le cadenas du portail du cimetière est ouvert. Il demande pourquoi les buis présents sur différents lieux de la commune n'ont pas été traités contre la pyrale. Il rapporte également, que certains habitants considèrent que leurs rues sont mal entretenues.

Monsieur le Maire présente un bilan, sur quelques semaines, des charges de travail du service technique, il rappelle également, que les agents dédiés à l'entretien des espaces verts et de la voirie sont au nombre de cinq pour une commune de 24km² comptant plus de cent rues, voies et chaussées. De plus, plusieurs absences ont perturbé le fonctionnement du service. Le Plan d'Entretien Communal a, aussi quelque peu modifié les pratiques et il faut que chacun prenne de nouveaux repères. Certains habitants l'ont déjà bien compris et contribuent, de manière citoyenne, à l'entretien de leurs quelques mètres de trottoirs. Enfin, l'entretien de la commune est une préoccupation quotidienne des élus et des agents qui en sont en charge et l'arrivée d'un nouveau responsable du service technique devrait permettre de progresser encore un peu plus sur le sujet.

Monsieur Laurent POUPIN interroge sur les possibilités de fermer l'accès, par un obstacle, du fond de la plage.

Le Maire lui répond que cela parait difficile car il est obligatoire de maintenir un accès pompiers libre et que quelle que soit la solution envisagée, les contrevenants ont pris l'habitude de passer par le champ du riverain !

- **Instances communales**

Chaque maire-adjoint présente au conseil une synthèse des travaux de sa commission

- **Instances communautaires**

Monsieur le Maire présente aux conseillers, les différents travaux effectués lors des réunions de la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers.

La séance est levée à 1 h 00